



Municipalité de Napierville

260 rue de l'Église
Napierville, Qc, J0J 1L0

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la municipalité.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 12 mars 2026, le conseil municipal a adopté :

- **Le projet de règlement numéro Z2019-16 modifiant le règlement de zonage et ses amendements en vue d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville.**

L'objet de ce règlement est de modifier les limites des zones P1-1 et R1-1.

- **Le projet de règlement numéro PU2019-3 modifiant le plan d'urbanisme et ses amendements en vue d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville.**

L'objet de ce règlement est de modifier les limites de l'affectation publique et institutionnelle sur le territoire de Napierville.

Les projets de règlement ne contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter puisqu'ils découlent d'une concordance obligatoire au SADR de la MRC.

Une assemblée publique de consultation aura lieu, le **7 avril à 19h30**, au 260, rue de l'Église, Napierville. Au cours de cette assemblée, on expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ces projets peuvent être consulté au bureau de la municipalité, situé au 260, rue de l'Église, Napierville, durant les heures normales de bureau ou encore sur le site internet de la Municipalité de Napierville au www.napierville.ca sous la rubrique « projets de règlement ».

Donné à Napierville, ce 26 mars 2026.

Julie Archambault,
Directrice générale et
Greffière-trésorière